

# Aménagement à 2x2 voies de la RN19 entre Amblans-et-Velotte et Lure

---

Réunion publique du  
20 novembre 2012  
à Bouhans-lès-Lure



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Franche-Comté

# Ordre du jour

- 1) Présentation des principaux acteurs du projet
- 2) Contexte et avancement de l'opération
- 3) Enjeux de l'opération
- 4) Présentation technique du projet
- 5) Procédures réglementaires et administratives
- 6) Réalisation des travaux

# 1 – Présentation des principaux acteurs du projet



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie

# Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre / Exploitant

- Maître d'ouvrage :
  - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche-Comté / Service Transports, Mobilité, Infrastructures (STMI).
- Maître d'œuvre :
  - Direction Interdépartementale des Routes de l'Est (DIRE) / Service d'Ingénierie Routière (SIR) de Vesoul.
- Exploitant de la future RN19 :
  - DIRE / Division d'Exploitation (DE) de Besançon.

# Autres acteurs

- Services techniques du MEDDE :
  - CETE de l'Est, CETE de Lyon, SETRA, DDT 70.
- Bureaux d'études techniques :
  - Études techniques des ouvrages, études d'environnement, études architecturales, études paysagères, prestations topographiques, prestations foncières, ordonnancement, ...
  - BE Arlaud (ouvrages d'art), CAEI (faune-flore), ARTELIA (dossier loi sur l'eau), CLC (ordonnancement).
- Coordonnateur SPS.
- Concessionnaires des réseaux :
  - GRT Gaz, France Telecom, Syndicat des eaux.
- Services techniques des collectivités (CG70, communes).
- Autres :
  - ONF, RFF, SNCF, Chambre d'agriculture, France Domaine, animateur clause insertion par l'économie, conseiller environnement, ...

# 2 – Contexte et avancement de l'opération





# L'AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE LANGRES-DELLE

## A31 - VESOUL Ouest

Projet autoroutier A319  
En cours d'étude

## VESOUL Est – Lure Ouest

Opération déclarée d'Utilité Publique  
Le 10 juillet 2005

-  Itinéraire RN19 actuel
-  tronçons en projet
-  tronçons en service à 2x2 voies
-  tronçons en service à 2x1 voie

## Déviations de Port-sur-Saône

Etudes préalables à la déclaration  
d'utilité publique

## Déviations de Pusey-Charmoille

Mise en service fin 1999

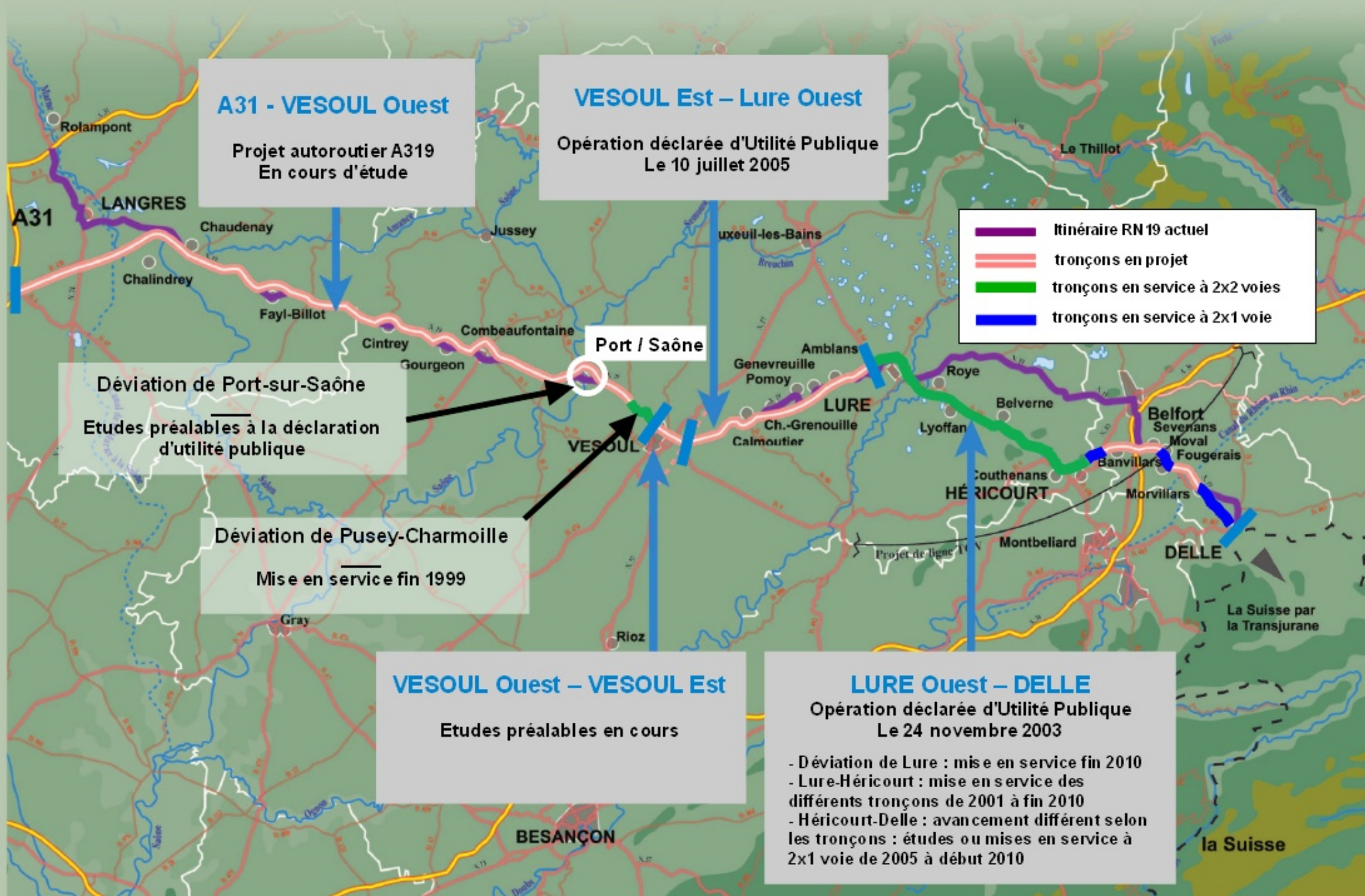
## VESOUL Ouest – VESOUL Est

Etudes préalables en cours

## LURE Ouest – DELLE

Opération déclarée d'Utilité Publique  
Le 24 novembre 2003

- Déviation de Lure : mise en service fin 2010
- Lure-Héricourt : mise en service des différents tronçons de 2001 à fin 2010
- Héricourt-Delle : avancement différent selon les tronçons : études ou mises en service à 2x1 voie de 2005 à début 2010



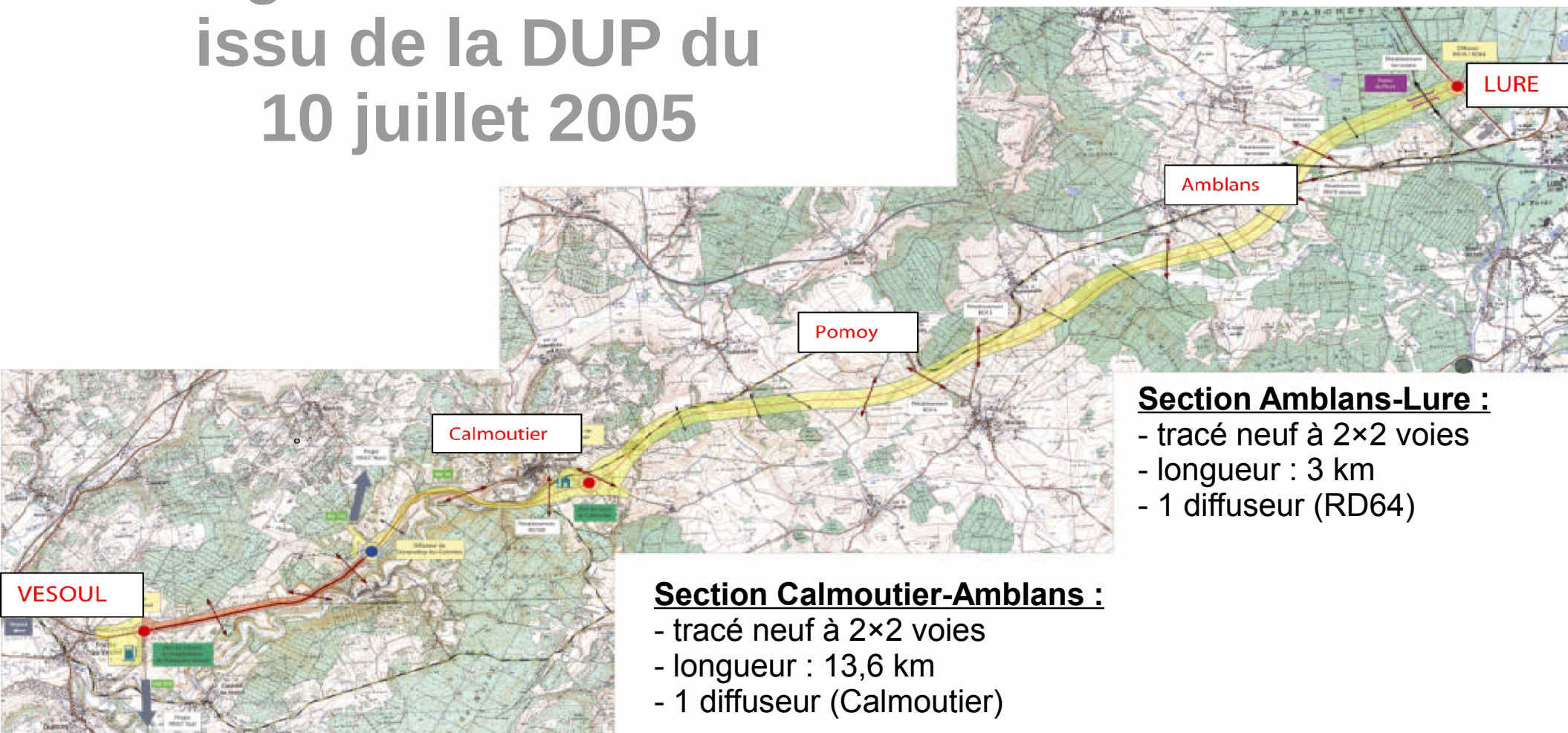


# Stratégie d'intervention pour les sections Calmoutier-Amblans et Amblans-Lure

- Conduite des études de projet et acquisitions foncières sur la totalité de Calmoutier / Lure d'ici 2015 (pour préserver le bénéfice de la DUP) au profit du financement inscrit dans la convention RN19.
- Réalisation des travaux de la section Amblans / Lure dans le cadre du PDMI travaux.



# Plan général des travaux issu de la DUP du 10 juillet 2005



## **Section Amblans-Lure :**

- tracé neuf à 2×2 voies
- longueur : 3 km
- 1 diffuseur (RD64)

## **Section Calmoutier-Amblans :**

- tracé neuf à 2×2 voies
- longueur : 13,6 km
- 1 diffuseur (Calmoutier)

## **Section Vesoul-Calmoutier :**

- aménagement sur place de la RN19 à 2×2 voies
- longueur : 7 km
- 2 diffuseurs (Frotey-lès-Vesoul et Dampvalley-lès-Collombe)





# Section Amblans-Lure

- Continuité de la déviation de Lure et prolongement à terme avec la section Calmoutier – Amblans :



# Coût du projet et financements

- Montant total de l'opération :
  - 41,5 M€ (valeur juin 2012), cofinancés à 75% par l'Etat, 12,5% par le Conseil régional de Franche-Comté et 12,5% par le Conseil général de la Haute-Saône.
- Financements mobilisables :
  - Études et acquisitions foncières : convention RN19 signé le 29/04/2000 (dernière modification par avenant n°3 du 12/08/2006).
  - Travaux : PDMI (accord-cadre signé le 7 mai 2012).



# Avancement de l'opération

- Etudes techniques détaillées finalisées.
- Rédaction des premiers dossiers de consultation des entreprises en cours.
- Enquête parcellaire réalisée du 25 juin au 13 juillet 2012.
- Aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF) avec inclusion d'emprise, sur les communes de Pomoy, Genevreville, Amblans, avec extensions sur les communes de Mollans et Bouhans, décidé par la commission intercommunale d'aménagement foncier le 26 octobre 2012.
- Dossier de demande de dérogation exceptionnelle de destruction et/ou de déplacement d'espèces animales protégées (articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement) en cours d'instruction par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).

# Avancement de l'opération

- Enquête publique préalable à l'autorisation dite « loi sur l'eau » (articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement), programmée du 3 décembre 2012 au 12 janvier 2013.
- Diagnostics archéologiques réalisés sur le secteur de Lure ; à réaliser sur le reste de l'opération :
  - au premier trimestre 2013 à l'ouest du bois de Bouhans ;
  - après les opérations de déboisement dans le bois de Bouhans.

# 3 – Enjeux de l'opération



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie

# Enjeux techniques

- Franchissement de deux voies ferrées, d'une route départementale et de deux cours d'eau.
- Géotechnique (hétérogénéité des sols, terrains compressibles).
- Mouvements des terres / contraintes de franchissement / accès chantier.
- Réseaux (gaz, télécom, AEP).





# Enjeux environnementaux

- Inventaire faune / flore réalisé par un bureau d'études spécialisé en 2011-2012 (à noter : Agrion de mercure dans le Bourbier, zones humides).
- Enjeux principaux :
  - Maintenir les fonctions de corridors écologiques.
  - Prévenir la destruction d'individus.
  - Éviter, réduire la dégradation du milieu.
  - Compenser la destruction d'habitats.
- Intégration paysagère et architecturale de l'infrastructure dans son environnement.
- Protection de la ressource en eau (captage de Grande Fontaine).
- Un conseiller environnement a été recruté pour apporter des conseils lors de la rédaction des dossiers de consultation des entreprises et pour contrôler le respect des exigences environnementales lors de la phase travaux.

# Autres enjeux

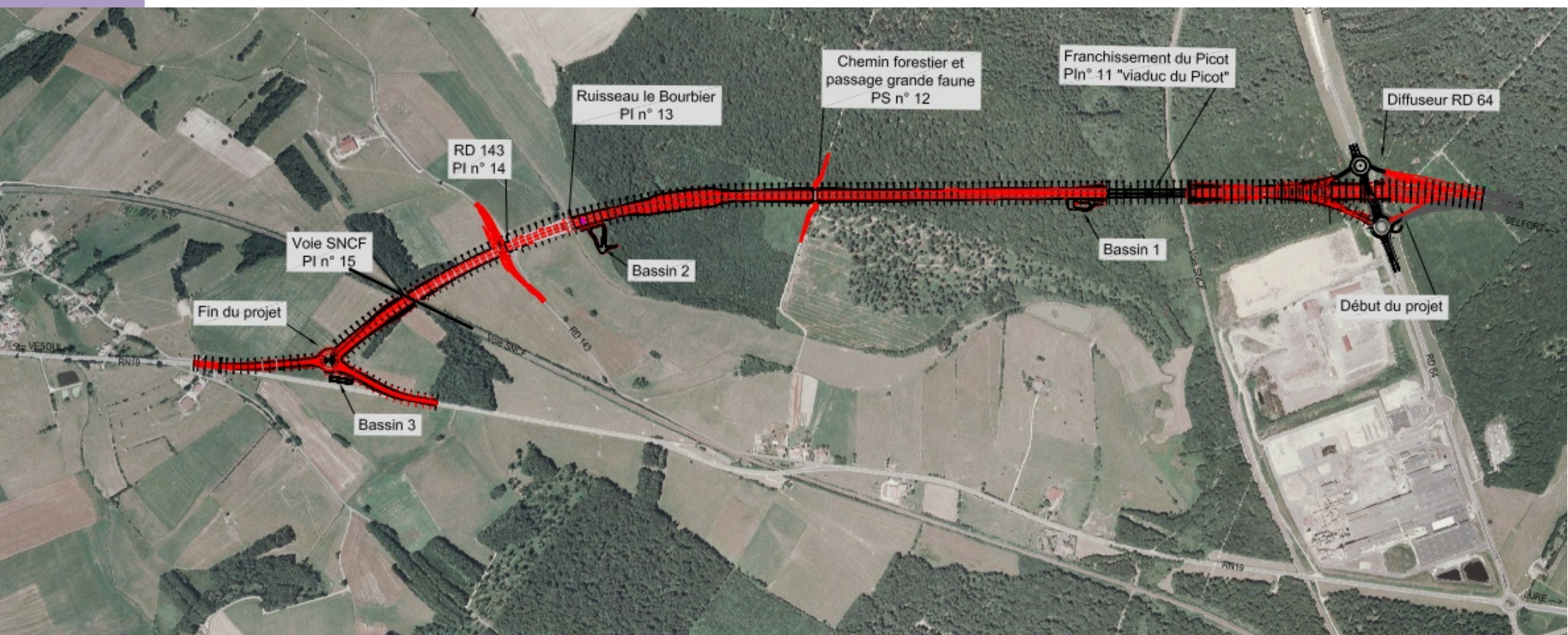
- Sécurité des usagers et des travailleurs
- Fonctionnement de l'exploitation forestière dans le Bois de Bouhans.
- Fonctionnement des exploitations agricoles.
- Contraintes liées à l'exploitation des voies ferrées pendant la réalisation des travaux.
- Réseaux.
- Maîtrise du foncier.
- Procédures réglementaires.

# 4 – Présentation technique du projet

# Principales caractéristiques

- Statut de la voie : route express (2×2 voies).
- Référentiel : catégorie L2 – vitesse de référence : 110 km/h (ICTAAL 2000).
- Longueur : 3 km.
- Profil en travers :
  - chaussée de 2 x 7 m.
  - TPC de 3 m.
  - BAU de 2 x 3 m.
- Trafic horizon 2020 : 13 600 véh./jour dont 16% de PL.

# Vue en plan de l'aménagement



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

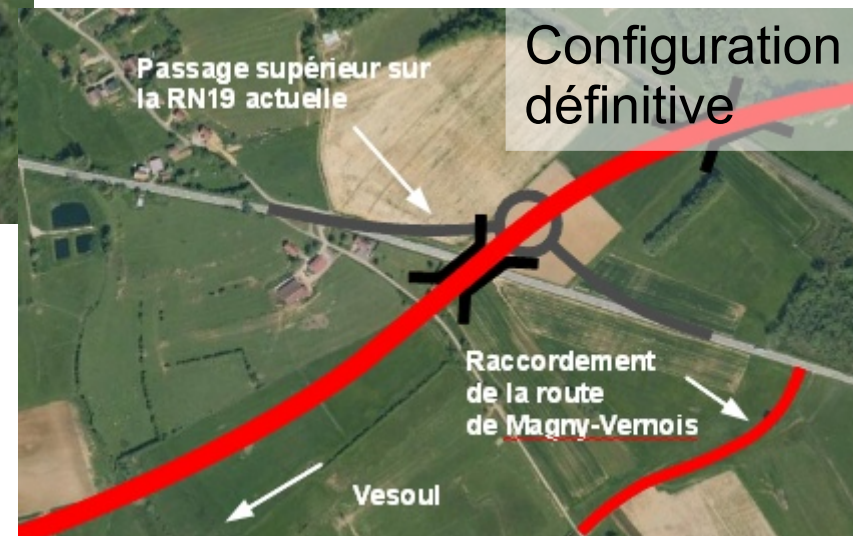
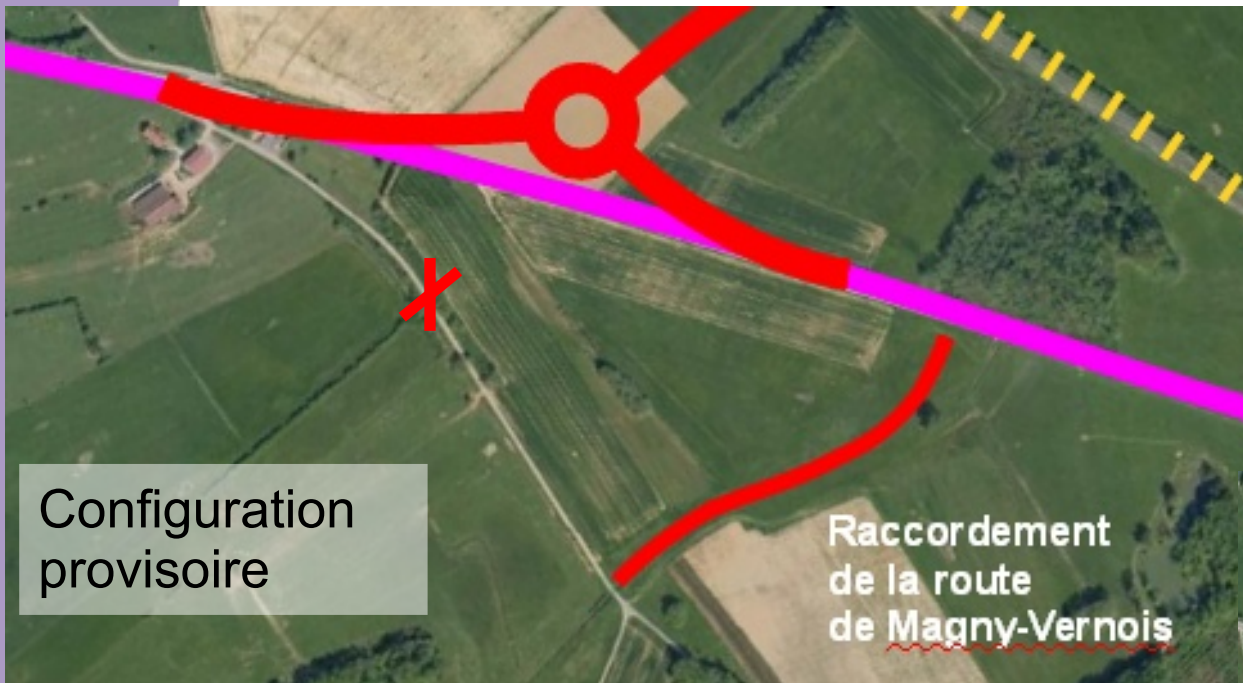


Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie



# Raccordement Ouest RN19 et raccordement de la route de Magny- Vernois

- A l'ouest, construction d'un giratoire de raccordement provisoire avec la RN19 actuelle.



# Raccordement Est RD64



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie



# Les ouvrages d'art

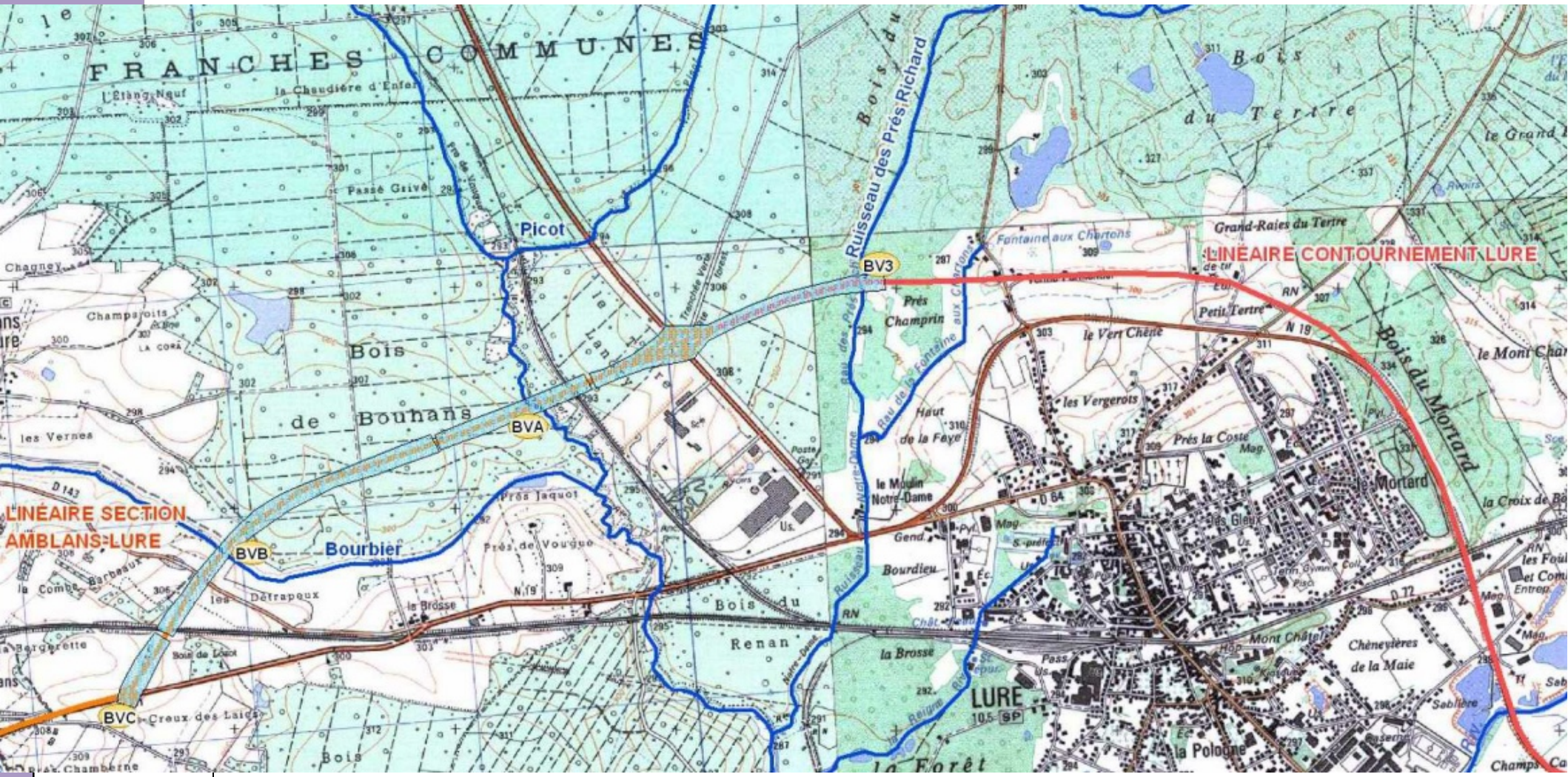
- PI 11 – viaduc du Picot : franchissement de la voie ferrée Blainville-Damelevières ~ Lure et du ruisseau du Picot.
- PS12 : rétablissement mixte, passage faune + rétablissement du chemin des Franches Communes.
- PI13 : ouvrage mixte hydraulique et petite faune, franchissement du ruisseau du Bourbier.
- PI14 : rétablissement de la RD143 + passage agricole.
- PI15 : franchissement de la voie ferrée Paris ~ Mulhouse.

# RD143





# Assainissement



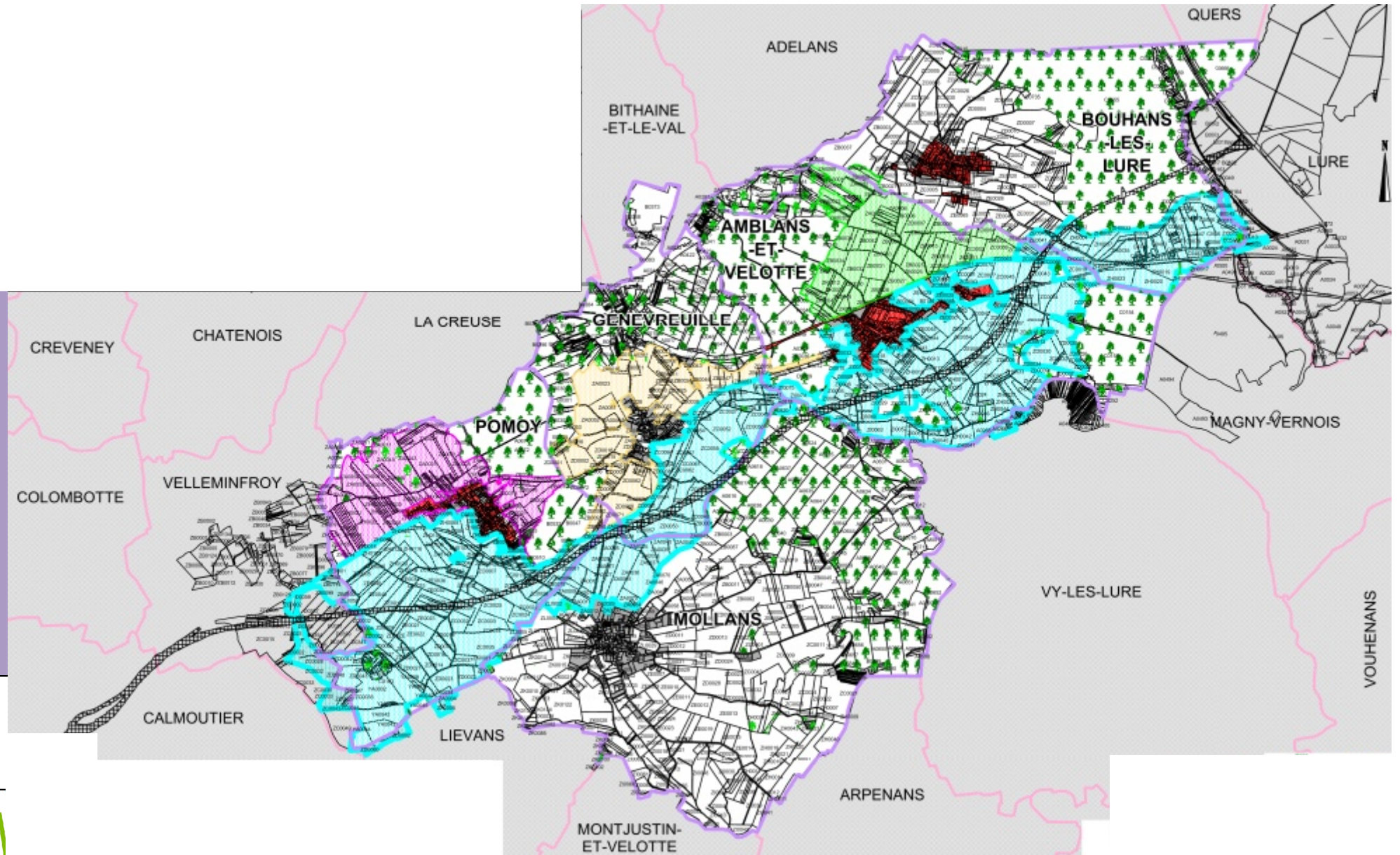
# 5 – Procédures réglementaires et administratives



# Aménagement foncier, agricole et forestier

- Impact du projet RN19 :
  - En matière d'emprise sur l'agriculture professionnelle.
  - Sur les propriétés foncières.
  - Sur les dessertes.
- Outil de réduction et de compensation de ces impacts => aménagement foncier, agricole et forestier. Opération réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.
- Réflexion réalisée globalement pour l'ensemble du tracé neuf, entre Calmoutier et Lure :
  - Premier volet de l'étude réalisé sur les communes de Bouhans, Amblans, Genevreville, Mollans, Pomoy.
  - Deuxième volet de l'étude en cours sur les communes de Calmoutier et Velleminfroy.

# Aménagement foncier, agricole et forestier



# Acquisitions foncières

- Objectif : acquérir les terrains situés sous l'emprise de l'infrastructure, pour les parties qui ne sont pas déjà intégrées dans le périmètre d'aménagement foncier.
- Concerne donc la partie Est du projet, à partir du Bois de Bouhans et jusqu'à l'échangeur RD64 (communes de Bouhans et de Lure).
- Enquête parcellaire réalisée du 25 juin au 13 juillet 2012. Concernait l'ensemble de la section entre Amblans et Lure, compte tenu du fait que la décision de la CIAF n'était encore pas connue à cette date.
- Les démarches d'acquisitions foncières vont être engagées :
  - Priorité à l'amiable.
  - Le cas échéant, recours à la procédure d'expropriation par voie judiciaire (démarche amiable infructueuse, successions non réglées, ...).



# Autorisation « Loi sur l'eau »

- Objectifs :
  - Présenter l'analyse et l'évaluation des incidences de l'aménagement sur les milieux aquatiques et sur les écoulements hydrauliques.
  - Présenter les mesures compensatoires proposées apportant les garanties nécessaires à la protection de ces milieux.
- Dossier soumis à enquête publique du 03/12/2012 au 12/01/2013 :
  - Un commissaire enquêteur a été désigné.
  - Plusieurs permanences sont programmées :
    - En mairie de Bouhans le 03/12 de 9h à 12h, le 12/01 de 9h à 12h.
    - En mairie de Lure le 13/12 de 14h à 17h.
    - En mairie d'Amblans le 19/12 de 9h à 12h.
  - Le dossier sera librement consultable dans les trois mairies (aux horaires habituels d'ouverture) et téléchargeable sur le site Internet de la DREAL, pendant toute la durée de l'enquête.

Des registres sont tenus à disposition dans chacune des trois mairies pour y inscrire des observations. Celles-ci peuvent également être adressées directement par écrit au commissaire enquêteur qui tiendra son siège en mairie de Bouhans.

# Autorisation « Loi sur l'eau »

- Enjeux : préservation des milieux aquatiques et des écoulements hydrauliques.
- Incidences du projet :
  - Sur l'hydrogéologie (eaux souterraines).
  - Sur les eaux superficielles (cours d'eau, inondabilité).
  - Sur l'hydroécologie (zones humides).
  - Sur les usagers des milieux hydriques (captage AEP), les risques en phase travaux (pollution).
- Mesures prévues :
  - Préventives en phase travaux : planification et organisation des chantiers, mesures de suivi de la qualité des eaux, conseiller environnement.
  - Réductrices : dimensionnement des ouvrages.
  - Compensatoires : mares à amphibiens, valorisation de zones humides (convention SAFER).
- Moyens de suivi : phase travaux (démarche respect environnement, conseiller environnement), phase exploitation (rôle de l'exploitant).

# Dossier « bruit de chantier »

- Conformément à la réglementation en vigueur, le maître d'ouvrage a obligation de prendre en compte les nuisances sonores du chantier et d'en informer les autorités et le public.
  - Le dossier bruit de chantier est transmis à la Préfecture un mois avant le démarrage des travaux. Il doit notamment présenter l'évaluation des niveaux sonores émis pendant les travaux, les mesures de réduction des nuisances sonores le cas échéant, les moyens et dispositifs de contrôles, les moyens de sensibilisation du personnel, les moyens d'information des tiers.
  - Une campagne de mesures va être réalisée afin d'établir l'état initial de l'environnement sonore.
- => Intervention du prestataire à proximité des emprises des travaux et sur les voiries pouvant être utilisées à titre d'accès de chantier.

# Diagnostics archéologiques

- Trois phases de diagnostics prévues :
  - Secteur Est (Tertre Landry) : diagnostic réalisé en juillet 2012 => RAS.
  - Secteur Ouest (giratoire ~ Bourbier) : diagnostic prévue au 1er trimestre 2013 (sous réserve des conditions météo).
  - Secteur Bois de Bouhans : diagnostic à programmer après les opérations de déboisement.
- Pour les besoins des diagnostics, il est nécessaire de pénétrer sur des propriétés privées.
- Mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n° 1612 du 3 septembre 2010.
- Indemnisations des éventuels dégâts causés et des pertes de jouissance.
- En cas d'interventions programmées pendant les périodes de cultures, une indemnisation pour perte de récolte sera prévue.
- Barèmes utilisés : barèmes d'indemnisation des exploitations agricoles établis par la chambre d'agriculture de la Haute-Saône, qui définissent les indemnités des dégâts au sol et des pertes de récolte.



# 6 – Réalisation des travaux



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie





# Insertion par l'activité économique

- Elle permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.
- Le maître d'ouvrage traduira cette clause dans les marchés publics de travaux, en prévoyant un volume d'heures de travail que les entreprises devront réserver aux publics en insertion.
- Cette démarche est conduite en partenariat avec l'Association de Développement des Cantons d'Héricourt (ADCH). Un « animateur clause insertion » assistera le maître d'ouvrage dans le suivi et la bonne application de la démarche par les entreprises.
- Plus de **17 000 heures** seront ainsi allouées à la clause (équivalent à plus de 3,5 emplois à temps plein pendant 3 ans).



# Information du public

- Site internet de la DREAL Franche-Comté :  
[www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)
- Diffusion de lettres d'information :
  - Lettre d'information n°1 diffusée semaine 46.
- Organisation de réunions publiques :
  - Réunion à Bouhans le 20/11.
  - Réunion à Amblans le 22/11.
- Organisation de journées « chantier ouvert au public ».

Merci de votre attention.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie